



Collège Albert Camus

Bois Colombes, le 9 avril 2018

**NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES SUR L'OUVERTURE DU DISPOSITIF TELESERVICES
& LA DEMANDE DE BOURSE POUR LE LYCEE**

Inscription au lycée

Comme indiqué lors de la réunion sur « l'Après troisième » avec la proviseure du lycée Camus, **l'inscription au lycée** (pour tous les lycées, généraux et professionnels) se fera en ligne, sur l'application Téléservices.

Ainsi, après l'affectation de votre enfant en juin 2018, vous devrez impérativement confirmer son inscription en ligne.

Demande de bourse de lycée en ligne

Dans le même temps, le service « **demande de bourse de lycée en ligne** » est généralisé dans tous les lycées et collèges publics pour la campagne 2018-2019, qui se déroule du 3 avril au 20 juin 2018 sur la même application : Téléservices. Ainsi, si votre enfant est actuellement scolarisé en 3^{ème} et que vous souhaitez solliciter une bourse, vous devez faire cette demande de bourse en ligne

Vous devrez vous munir de vos identifiants fiscaux figurant sur votre avis d'imposition 2017 afin de vérifier les données qui seront récupérées par les services fiscaux. Vous retrouverez sur le site du collège (et le mail ENC92) cette note avec une notice d'information complémentaire.

**La date limite de dépôt des dossiers de bourse en ligne ou en version papier est fixée au
Mercredi 20 juin 2018 pour l'année scolaire 2018/2019
TOUT DOSSIER RECU APRES CETTE DATE SERA REFUSE**

Si vous ne souhaitez pas faire votre demande en ligne, vous pouvez la formuler en version papier, en retirant un dossier auprès du secrétariat de l'intendance du collège. Un accusé de réception vous sera remis, comme preuve du dépôt de votre demande. Vous devez le conserver, ce document pouvant vous être demandé ultérieurement par la DSDEN de l'Essonne en cas de contestation.

Pour accéder à ces deux services, un seul site : Téléservices <https://teleservices.ac-versailles.fr/ts>.

Un identifiant et un mot de passe vous sera fourni par le collège (par mail sur votre personnelle, sinon par courrier). Vous devez avoir (ou créer) une adresse mail indispensable pour l'activation de ce compte et vous disposez d'un délai de 3 mois pour activer votre compte.